



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 41642

Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les premiers feux de forêts dans les Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur la Côte Bleue. Au lendemain d'un incendie dévastant trente hectares, les pompiers ont constaté un état précoce de sécheresse et un niveau des réserves naturelles d'eau inférieur à celui de l'année dernière à la même époque. Dans un secteur particulièrement accidenté, c'est l'intervention de trois canadiens qui a permis de circonscrire rapidement l'incendie et d'éviter une nouvelle catastrophe pour la forêt méditerranéenne. Au moment où il est prévu l'acquisition de deux gros porteurs d'eau par l'État pour remplacer les Fokkers, il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement afin que toutes les mesures soient prises pour éviter que les feux ne dévastent le littoral méditerranéen comme l'an passé.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les premiers feux de forêts dans les Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur la Côte Bleue. Afin de faire face aux risques élevés d'incendie de forêts liés à la sécheresse dans les départements du littoral méditerranéen, et particulièrement en Provence, le ministère de l'intérieur a mobilisé durant l'été 2004, pour soutenir l'action des sapeurs-pompiers locaux, des moyens importants comprenant : 27 aéronefs bombardiers d'eau : 24 lui appartenant (10 Canadair CL 415, 12 Tracker, 2 Fokker 27) et 3 loués (1 Canadair CL 415 en remplacement de celui accidenté au mois de mars, 1 Convair, bombardier d'eau gros porteur, 1 hélicoptère Aircrane, accidenté en Corse à la fin du mois d'août). La flotte ainsi mise en oeuvre représentait une capacité d'intervention supérieure à celle de l'an dernier ; 800 militaires des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile mobilisés principalement en Corse ; des colonnes prévisionnelles de renfort feux de forêts constituées de sapeurs-pompiers de la région Ile-de-France et des zones de défense Est, Ouest et Nord, et activées à la fin du mois de juillet au vu des prévisions de risques. Deux de celles-ci ont été prépositionnées dans le département des Bouches-du-Rhône ; en application d'un protocole conclu avec le ministère de la défense, 12 modules adaptés de surveillance ont été mis à disposition pour quadriller les massifs forestiers les plus sensibles. Ce dispositif a été largement sollicité, puisque les moyens nationaux sont intervenus sur 350 feux, soit près de 40 % des départs d'incendie enregistrés en zone méditerranéenne. Cette proportion est élevée puisqu'elle s'établissait en moyenne lors des 10 derniers étés à 30 %. Les mesures appliquées, qui ont privilégié l'anticipation dans l'engagement des moyens afin de pouvoir traiter sans délai tout départ de feu, ont permis d'obtenir des résultats en amélioration sensible : 8 600 hectares ont été parcourus par le feu cet été, contre 60 000 en 2003, la moyenne décennale s'établissant à 14 500 ha. Enfin, le nombre de départs d'incendie (960) a été relativement réduit. Ce point est notamment à porter au crédit des actions qui ont revêtu en 2004 une ampleur particulière, conduites par les parquets, les services de police et de gendarmerie afin d'identifier les auteurs d'incendie.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41642

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2004

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4394

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9043